



**CSASD du 23 novembre 2023,**

**« Bilan de rentrée »**

**Compte rendu**

En introduction de ce CSA-SD, la FSU s'est inquiétée des consignes données aux IEN pour la prise en considération des tensions liées aux agressions de parents. Les collègues ont des appréhensions et demandent à être soutenu-es par leur hiérarchie.

Le DASEN nous a répondu qu'il était nécessaire d'utiliser le canal des fiches SST et des faits établissements. La secrétaire générale et le conseiller prévention suivent les remontées.

Ensuite, Monsieur le DASEN a dressé une rapide cartographie de la situation du département :

■ Contexte national de baisse démographique importante : il y a 916 élèves en moins à la rentrée 2023, dans le 1<sup>er</sup> degré.

Ce sont les territoires ruraux qui sont le plus touchés par la baisse démographique.

■ Le Bas-Rhin compte 531 communes ; 412 ont une école. Strasbourg, à elle seule, compte 113 écoles.

Bien que le Bas-Rhin soit un département qui n'est pas reconnu pour sa ruralité, 44 % des écoles se situent dans la catégorie des écoles de 1 à 3 classes (40 % au niveau national).

■ Dans le 1<sup>er</sup> degré, le département a eu une perte « sèche » de 7 postes. Le DASEN considère donc que le taux d'encadrement des élèves est plutôt satisfaisant (22,17 élèves / classe).

■ La scolarisation des moins de 3 ans ne cesse de baisser : aujourd'hui, en Education prioritaire, 24,7 % des élèves sont scolarisés en classe de TPS alors qu'en 2018, ils étaient plus de 33 % à l'être.

■ La baisse démographique explique, principalement, la baisse des effectifs dans le public (-

6,99 % en école maternelle publique depuis 2019 ; -3,09 % en école élémentaire et primaire publique depuis 2019). Dans le même temps, les effectifs dans les écoles privées augmentent (+7,84 % en école maternelle privée depuis 2019 ; +5,75% en école élémentaire privée depuis 2019)

■ Amélioration du taux de remplacement grâce à la création de 10 postes de titulaires remplaçants supplémentaires (création de 10 postes de titulaires remplaçants à la rentrée 2022, création de 25 postes de titulaires remplaçants à la rentrée 2021 ; il y a actuellement 425 ETP de titulaires remplaçants dans le 1<sup>er</sup> degré).

■ 70 % de l'enveloppe du PACTE a été consommée (malgré tout, l'administration refuse toujours de nous communiquer le pourcentage d'enseignants qui s'est engagé dans le PACTE).

■ Pour la rentrée 2024, tous les élèves d'ULIS seront pris en compte dans les effectifs de toutes les écoles et établissements, selon leur niveau de référence.

■ Revue de la carte de l'éducation prioritaire en 2025, en même temps que celle de la politique de la ville.

Pour la FSU, les rémunérations des enseignant.es et les moyens donnés à l'école restent insuffisants, malgré les annonces du gouvernement : s'il y a quelques améliorations (comme la création des postes de titulaires remplaçants ou la création de dispositifs ULIS), elles ne permettent toujours pas de répondre aux besoins et, souvent, l'école doit composer avec un redéploiement, un nouvel habillage, des moyens existants. Un exemple emblématique : dans le premier degré, le dispositif « CP à 12 » en Education prioritaire est désormais constitué en « Classe dédoublée » (à noter que, dans la circonscription de Strasbourg 1, 2 classes « dédoublées » ont des effectifs de 17). De même, dans le 2<sup>nd</sup> degré, en Education prioritaire, le seuil de 24 élèves en classes de collèges est dépassé dans certains collèges.

### **Le plafonnement des classes de GS, CP et CE1**

Cette priorité ministérielle est appliquée dans les zones hors éducation prioritaire, où les classes ne sont pas dédoublées. En cas de multi niveau, le niveau de classe retenu est celui qui correspond à l'effectif d'élèves le plus grand.

La FSU reste attachée au principe de libre arbitre des équipes pédagogiques et des directions

en ce qui concerne les répartitions pédagogiques. Atteindre un plafonnement à 100 % ne peut pas être un objectif strict. Les équipes doivent pouvoir décider de répartir les élèves pour alléger d'autres niveaux de classe le nécessitant.

	GS	CP	CE1
Taux de classes plafonnées à 24 élèves	85 %	88 %	79 %
Taux de classes plafonnées à 25 élèves	89 %	94 %	90 %

### **Le dédoublement des classes de GS, CP et CE1**

		2020	2021	2022	2023
REP	GS	9	16	70	70
	CP et CE1	165	159	154	154
	<b>Total</b>	<b>174</b>	<b>175</b>	<b>224</b>	<b>224</b>
REP+	GS	11	60	60	56
	CP et CE1	126	123	121	118
	<b>Total</b>	<b>137</b>	<b>183</b>	<b>181</b>	<b>174</b>
REP et REP+	GS	20	76	130	126
	CP et CE1	291	282	275	272
	<b>Total</b>	<b>311</b>	<b>358</b>	<b>405</b>	<b>398</b>

Autrefois appelées « CP à 12 » ou « CP 100 % de réussite », ces classes sont désormais appelées « classes dédoublées ». Toutes les classes de GS, CP et CE1 d'Education Prioritaire sont dédoublées dans le Bas-Rhin mais cet objectif ministériel a eu un coût. Depuis 2020, cette priorité a nécessité l'ouverture de 87 classes.

Rappelons que ces ouvertures se sont faites sans dotation ministérielle fléchée et au détriment d'autres dispositifs qui ont été abandonnés sans avoir été évalués (plus que de maîtres-ses que de classes par exemple...).

La FSU a relevé que certaines circonscriptions avaient des moyennes de dédoublements moins favorables. Plus de 15 élèves, cela devient un effectif difficilement identifiable comme dédoublé.

## **Les Contrats Locaux d'Accompagnement (CLA)**

Monsieur le Recteur a placé 2 « zones » du département en CLA pour 3 ans. Ces territoires sont socialement proches de l'Education prioritaire.

- **secteur de La Broque** : il regroupe 14 écoles (13 communes) et 1 collège

- **secteur de Bischheim** : il regroupe 4 écoles, 1 collège

Le secteur de Haguenau est en observation actuellement.

La FSU a interrogé le DASEN sur les droits ouverts aux personnels travaillant en CLA, à l'instar de ceux pour les personnels travaillant en Education prioritaire (bonification du barème lors des mutations ; prime). Pour le moment rien n'est prévu. La FSU a demandé que les personnels puissent en bénéficier. D'autant que les LDG nationales attribuent une bonification de 150 points à ces personnels.

Elle portera cette question lors du CSA Académique.

## **Le renforcement du remplacement**

Depuis 2021, ce sont 45 postes pour le remplacement qui ont été créés : 25 postes en 2021, 10 postes en 2022, 10 postes en 2023).

La secrétaire générale a annoncé qu'aucune harmonisation entre circonscriptions n'était possible pour l'utilisation d'Andjaro. Cette application rencontre des problèmes techniques depuis quelques temps.

Il y a actuellement 425 postes pour le remplacement dans le Bas-Rhin.

La FSU a rappelé son attachement à une gestion plus humaine des personnels remplaçants. De plus, l'application numérique (Andjaro) ne pourra pas masquer la pénurie de remplaçant-es !

Pour la FSU, il manque plus de 150 postes pour le remplacement, afin d'arriver à notre mandat d'1 remplaçant-e pour 10 enseignant-es.

## **Le bilinguisme paritaire**

A la rentrée 2023, les effectifs des élèves scolarisés en site bilingue paritaire représentaient 17,6 % des effectifs départementaux. Ainsi, la part des élèves scolarisés dans un site bilingue paritaire ne cesse d'augmenter. Cela est dû, notamment, à la montée en charge des nouveaux sites bilingues.

	2019	2020	2021	2022	2023
<b>PS</b>	2 082	2 048	1 969	1 927	1 951
<b>MS</b>	2 487	2 608	2 523	2 437	2 479
<b>GS</b>	2 538	2 382	2 546	2 487	2 387
<b>Total maternelle</b> <i>(% total monolingue et bilingue)</i>	<b>7 107</b> <i>(19,1 %)</i>	<b>7 038</b> <i>(19,5 %)</i>	<b>7 038</b> <i>(19,8 %)</i>	<b>6 851</b> <i>(19,5 %)</i>	<b>6 817</b> <i>(19,7 %)</i>
<b>CP</b>	2 087	2 280	2 178	2 294	2 258
<b>CE1</b>	1 876	1 973	2 155	1 999	2 214
<b>CE2</b>	1 843	1 776	1 842	2 068	1 933
<b>CM1</b>	1 618	1 715	1 703	1 775	1 966
<b>CM2</b>	1 483	1 570	1 684	1 635	1 706
<b>Total élémentaire</b> <i>(% total monolingue et bilingue)</i>	<b>8 907</b> <i>(14,1 %)</i>	<b>9 314</b> <i>(14,8 %)</i>	<b>9 562</b> <i>(15,4 %)</i>	<b>9 771</b> <i>(15,8 %)</i>	<b>10 077</b> <i>(16,4 %)</i>
<b>Total bilingue</b> <i>(% total monolingue et bilingue)</i>	<b>16 014</b> <i>(16,0 %)</i>	<b>16 352</b> <i>(16,5 %)</i>	<b>16 600</b> <i>(17,0 %)</i>	<b>16 622</b> <i>(17,1 %)</i>	<b>16 894</b> <i>(17,6 %)</i>

Une analyse du tableau montre qu'après la classe de MS (en Education prioritaire, les filières bilingues n'ouvrent qu'à partir de la MS ce qui explique l'augmentation des effectifs pour ce niveau de classe), il y a une érosion constante et significative des effectifs des cohortes, année après année.

- la cohorte des élèves de GS en 2019 scolarisés en classe de CM1 à la rentrée 2023 a perdu 22,53 % de ses effectifs,
- la cohorte des élèves de CP en 2019 scolarisés en classe de CM2 à la rentrée 2023 a perdu 18,25 % de ses effectifs,
- la cohorte des élèves de CE1 en 2019 scolarisés en classe de CM2 à la rentrée 2022 a perdu 12,84% de ses effectifs,
- la cohorte des élèves de CE2 en 2019 scolarisés en classe de CM2 à la rentrée 2022 a perdu 8,62 % de ses effectifs,
- la cohorte des élèves de CM1 en 2019 scolarisés en classe de CM2 à la rentrée 2020 a perdu 2,96% de ses effectifs.

La FSU a interrogé l'administration sur l'évolution des effectifs au collège. Sans surprise, cette baisse se poursuit. Ainsi, les élèves entrant en 6ème à la rentrée 2020 étaient 1059. Lors de leur rentrée en CM2 en 2019 : ils étaient 1 483.

- La cohorte des élèves de CM2 en 2019 scolarisés en 6ème à la rentrée 2020 a donc perdu

28,59% de ses effectifs!

- Lors de leur entrée en 3ème cette année, il n'y avait plus que 875 élèves (-21 % par rapport à la cohorte des élèves entrés en 6ème ; -69, 48 % par rapport à la cohorte des élèves entrés en CM2 en 2019).

Face au problème de recrutement d'enseignants et à ce phénomène d'abandon au cours de cursus des élèves rencontrant des difficultés scolaires (conduisant à un « écrémage » des classes bilingues et au regroupement des élèves les moins en difficultés dans ces classes), la FSU est opposée à l'extension du dispositif bilingue dans le département. Elle continue de demander un moratoire sur l'ouverture de nouveaux sites bilingues.

### L'éducation prioritaire

Les élèves d'élémentaire relevant d'un dispositif ULIS sont inclus dans le calcul des effectifs de la rentrée 2023.

Même si l'augmentation des effectifs par classe entre 2022 et 2023 est faible, il est à noter que la comptabilisation des élèves relevant d'ULIS permet d'avoir les chiffres les plus justes, en tenant compte de l'inclusion.

		2023		2022	
		REP	REP+	REP	REP+
Effectif	Maternelle	2.912	2.367	3.062	2.377
	Elémentaire	5.278	3.903	5.129	3.903
	<b>Total</b>	<b>8.190</b>	<b>6.270</b>	<b>8.191</b>	<b>6.185</b>
Classes	Maternelle	162	133	163,5	133
	Elémentaire	287	223	286	223
	<b>Total</b>	<b>449</b>	<b>356</b>	<b>449,5</b>	<b>356</b>
Effectif par classe	Maternelle	17,97	17,80	18,73	17,87
	Elémentaire	18,39	17,50	17,93	17,08
	<b>Total</b>	<b>18,24</b>	<b>17,61</b>	<b>18,22</b>	<b>17,37</b>

## Les effectifs dans les écoles privées

Ces effectifs concernent les écoles privées sous et hors contrat.

		2019	2020	2023
MATERNELLE	2 ans	54	57	41
	3 ans	440	497	506
	4 ans	463	553	531
	5 ans	535	549	531
	Total	1.492	1.656	1.609
ÉLÉMENTAIRE	CP	795	842	822
	CE1	817	793	861
	CE2	826	850	867
	CM1	885	900	981
	CM2	936	983	973
	Total	4.259	4.368	4.504
TOTAL	Hors ULIS	5.751	6.024	6.113
	ULIS	16	23	36
	Total	5.767	6.047	6.149

Entre l'année du confinement (2019) et la rentrée suivante, l'effectif total dans les écoles privées a augmenté de 280 élèves. Ensuite cet effectif total a continué à progresser.

Il est intéressant aussi de noter que l'effectif en ULIS a plus que doublé en 5 années. Les parents qui en ont les moyens peuvent donc faire le choix de l'école privée, au sein de laquelle l'établissement aura les moyens financiers et humains de faire fonctionner comme il se doit l'inclusion.

La FSU a indiqué qu'une augmentation des effectifs dans le privé se remarque à chaque rentrée en CP. Sur une même cohorte d'élèves, ce sont toujours environs 300 élèves de plus qui quittent l'école public pour s'orienter vers un CP dans le privé.

## Evolution des effectifs des élèves en situation de handicap en milieu scolaire

Les élèves en situation de handicap sont scolarisés en ULIS ou en classe ordinaire.

Années	Scolarisation individuelle							Scolarisation collective			Total élèves scolarisés
	1er degré	CLG	Dont SEGPA	LP	Lycee	Total 2nd degré	TOTAL	1er degré ULIS école	2nd ULIS	TOTAL	
2014-2015	1 164	642	262	103	48	818	1 982	742	516	1 258	3 240
2015-2016	1 227	683	265	105	35	837	2 064	764	623	1 387	3 451
2016-2017	1 353	734	285	113	41	909	2 262	842	673	1 515	3 777
2017-2018	1 386	692	266	169	44	925	2 311	904	821	1 725	4 036
2018-2019	1 539	756	236	106	102	984	2 523	947	911	1 858	4 381
2019-2020	1 709	792	257	104	104	1 000	2 709	1 013	1 043	2 056	4 765
2020-2021	1 658	888	248	123	108	1 119	2 777	1 062	1 110	2 172	4 949
2021-2022	1 928	928	259	143	123	1 194	3 122	1 163	1 206	2 369	5 491
2022-2023	Tableau de bord Dgesco 22-23 (ventilation par catégorie) non parvenu à ce jour										5 619
2023-2024	Enquête en cours										6 689

**Pour information :** 526 élèves en situation de handicap sont en attente d'une affectation ULIS.

539 élèves en situation de handicap sont en attente d'une affectation IME.

### ULIS

■ Pour le 1<sup>er</sup> degré, les effectifs des élèves scolarisés en dispositif ULIS communiqués par la DEPP sont les suivants :

- **2022-2023** : 1.213

- **2023-2024** : 1.205

Dispositifs ULIS	École	Collège	LP et LEGT	Total
2015-2016	73	45	14	159
2016-2017	77	47	14	138
2017-2018	84	58	17	159
2018-2019	88	62	18	168
2019-2020	91	66	21	178
2020-2021	97	72	24	193
<b>2021-2022</b>	<b>100</b>	<b>76</b>	<b>25</b>	<b>201</b>
<b>2022-23</b>	<b>104</b>	<b>78</b>	<b>25</b>	<b>207</b>
<b>2023-24</b>	<b>108</b>	<b>81</b>	<b>25</b>	<b>214</b>



Depuis 2015, la progression du nombre de dispositifs ULIS est constante. Pour autant, le taux d'encadrement est moins bon (2015 : 10,46 E/E ; 2023 : 11,15 E/E).

■ Pour la rentrée 2024, tous les élèves d'ULIS seront pris en compte dans les effectifs de toutes les écoles, selon leur niveau de référence.

Depuis plusieurs années, la FSU et ses syndicats interviennent dans les instances départementales et académiques pour demander que les services se mettent en conformité avec la loi pour une « école de la confiance » qui fait obligation de tenir compte des élèves des dispositifs ULIS dans les effectifs globaux dans le 1er degré et par niveau dans le 2nd degré.

### **Accompagnement humain des élèves en situation de handicap**

Dans notre département, 3.175 élèves ont une notification par la MDPH pour un accompagnement par un.e AESH (+10,55 % par rapport à la rentrée précédente).

Le nombre d'élèves effectivement accompagné·es est de 2.776 (+9,25 % par rapport à la rentrée précédente).

Pour information : pour la rentrée 2023, le département a eu une dotation de 60 ETP supplémentaires en AESH. Toutefois, cette dotation est très insuffisante. Au 21 septembre, tous les supports AESH étaient déjà consommés : plus aucun recrutement d'AESH ne sera possible si ce n'est pour remplacer une démission.

L'enveloppe ne permet donc pas de couvrir les besoins : plus de 12 % des élèves ayant une notification par la MDPH pour un accompagnement par un.e AESH n'en bénéficient pas. De plus, pour beaucoup d'élèves, le temps d'accompagnement est inférieur à celui dont ils auraient besoin.

Entre 2017 et 2023, le nombre d'AESH est passé de 690 à 1682, alors que dans le même temps le nombre d'élèves en situation de handicap est passé de 4 036 à 6 689 (+48,5%).

La FSU considère que les propos du gouvernement affirmant faire de l'accompagnement des élèves en situation de handicap une des ses grandes priorités se heurtent au manque de moyens qu'il y consacre. La rémunération des AESH est scandaleusement basse. L'enveloppe budgétaire accordée par le ministère pour l'emploi d'AESH ne permet de loin pas à tous les élèves ayant une notification par la MDPH d'un accompagnement d'en bénéficier. Pour la FSU, il est plus que temps que le gouvernement donne les moyens permettant à l'école inclusive de fonctionner.

## **Des PIAL au PAS (Pôle d'Appui à la Scolarité)**

L'Acte II de l'inclusion scolaire va créer les PAS qui seraient généraliser à la rentrée 2025, après une année expérimentale. Dans le département, 50 PAS seront ainsi créés et remplaceront les 85 PIAL.

Chaque PAS sera coordonné par 3 personnes (1 enseignant spécialisé et 2 personnels relevant de l'ARS ). Leur mission sera d'accueillir des familles, analyser les besoins et apporter des réponses aux besoins des élèves et enseignants.

La Conférence Nationale du Handicap annonce la suppression, à terme, des « établissements fermés » donc de tous les IME. Ainsi dans 5 ans, 80% des élèves relevant de structures IME seront en inclusion scolaire dans un établissement ordinaire.

Pour la rentrée 2024, le gouvernement a demandé à chaque département d'intégrer 1 IME « volontaire » dans un établissement scolaire. Interrogé à ce sujet par la FSU, le DASEN a souhaité attendre le CSAD du 1<sup>er</sup> février pour donner plus de précisions.

Pour la FSU, le PAS et les mesures annoncées par le gouvernement risque encore de dégrader une situation déjà compliquée pour l'inclusion scolaire. D'une part, c'est au niveau du PAS que serait désormais affectée « l'aide humaine ». Le PAS risque donc de devenir un outil permettant de gérer le manque de moyens humains alloués à l'école inclusive. D'autre part, cela va conduire à la perte de personnels spécialisés compétents qui feront du travail de gestion. Pour la FSU, le PAS n'est pas la réponse aux problèmes actuels et risque de dégrader encore les conditions de travail des personnels et de scolarisation des élèves.

## **Service de l'école inclusive 67 (SEI67)**

Tou·tes les enseignant·es (spécialisé·es ou travaillant en classe ordinaire) peuvent bénéficier de l'appui de ce service (formation individuelle ou d'équipe ; accompagnement par un CPC ; professeur ressource ou chargé de mission, webinaire, ...).

La FSU et ses syndicats vous rappelle que vous trouverez plusieurs informations sur le site dédié de l'inspection ASH [Service Ecole Inclusive – Site de l'inspection ASH du Bas-Rhin \(ac-strasbourg.fr\)](http://ServiceEcoleInclusive-Site.de.linspection.ASH.du.Bas-Rhin.ac-strasbourg.fr)

Pour contacter le SEI67, il convient de solliciter, dans un premier temps, votre IEN.

# BILAN DE RENTREE DANS LES COLLEGES DU BAS-RHIN

## Effectifs

Dans les collèges, malgré 24 ouvertures de classes en juin (pour 3 fermetures), les effectifs des classes restent relativement élevés puisqu'un quart des collèges du département ont des classes très chargées (seuil -1 ou seuil) et que dans certains établissements, les seuils sont dépassés du fait notamment des inclusions d'élèves d'ULIS ou UPE2A, mais aussi, dans l'Eurométropole, d'un nombre conséquent d'élèves de 3<sup>e</sup> sans affectation. Le SNES-FSU avait d'ailleurs adressé un courrier au DASEN en octobre pour demander le respect des seuils.

Pourtant, des éléments d'amélioration par rapport à la rentrée précédente sont à noter :

- Des divisions supplémentaires ont été créées pour permettre l'inclusion d'élèves d'ULIS sans dépasser les seuils, d'abord dans les collèges de l'Education Prioritaire (6 collèges) mais aussi au-delà puisque 9 collèges ont bénéficié de cette mesure au moment des ajustements du mois de juin. C'est une demande que les élus du SNES-FSU et la FSU portaient depuis de nombreuses années et pour laquelle ils se sont battus.
- Des moyens vie scolaire supplémentaires ont aussi été attribués à des établissements sans CPE, ayant des effectifs en hausse ou un climat scolaire dégradé. Ainsi 3 postes de CPE pérennes ont été implantés dans des collèges du département ainsi qu'un poste de principal adjoint. 7 collèges ont également reçu des CPE supplémentaires (entre 0,5 et 1 équivalent temps plein). Souvent, la situation de ces établissements avait été signalée par le SNES-FSU, en lien avec les militants SNES-FSU des établissements, parfois lors de demande d'audiences spécifiques. Néanmoins, pour ces 7 collèges, il s'agit de moyens provisoires. Le SNES-FSU a alerté sur la nécessité de maintenir ces moyens dans des collèges qui en ont besoin.

## SEGPA

La situation des SEGPA reste inquiétante, notamment au regard des effectifs et de la façon dont sont traitées ces sections d'enseignement spécialisé : classes à double niveau notamment sur les 6<sup>e</sup>-5<sup>e</sup>, dotations complémentaires pour des demi-classes quand les effectifs dépassent 16 élèves (ce qui signifie concrètement que les seuils ne peuvent être respectés que sur la moitié des heures d'enseignement)...

Le SNES-FSU intervient régulièrement pour demander que ces élèves soient davantage considérés et qu'ils bénéficient des moyens permettant de prendre en compte et de répondre à leurs difficultés.

## Heures supplémentaires

Le volume des HSA, qui représentent 8,2% des DHG, est encore en augmentation mais reste en-

deçà de ce qui était prévu en février (9,6% des dotations). Néanmoins, sur la période 2020-2023, la hausse est d'1 point, ce qui représente 603h, soit l'équivalent de 33 postes. Nous sommes toujours dans la logique de faire travailler plus les personnels en place, pour pallier notamment le manque d'enseignants.

On constate que la hausse est très inégale et particulièrement forte dans les collèges où le volume d'HSA consommées était bas et ceux qui ont ouvert des divisions supplémentaires en juin. En effet, ces ouvertures tardives se traduisent souvent par des heures supplémentaires pour les collègues en place, au risque d'entraîner surcharge de travail et augmentation de la fatigue.

A ces heures supplémentaires s'ajoutent aussi celles du dispositif « devoirs faits » dont le volume est en légère baisse (- 722h soit un peu plus de 4%), les IMP et désormais les parts de Pacte dont aucun bilan ne nous a encore été présenté.

## **Français Culture Antique**

Nouveauté de la rentrée 2022, l'enseignement du Français Culture Antique, tout comme la technologie, fait les frais des nouvelles priorités du collège, à savoir la mise en place du soutien/accompagnement en 6<sup>e</sup>, puisqu'après une année d'existence et sans aucun bilan, son financement spécifique a été supprimé.

## **ULIS – UPE2A**

Si les effectifs en collège et SEGPA restent relativement stables, ils continuent d'augmenter dans les ULIS (44 élèves, + 4,67%). Et si 4 dispositifs ont été ouverts dans des collèges du département, ce sont surtout les effectifs des ULIS qui sont en hausse. Si à la rentrée 2020, plus de la moitié des dispositifs (hors double dispositif) accueillait au maximum 12 élèves ; la norme est désormais à 13 élèves ou plus (2/3 des ULIS – hors double dispositif). La situation est plus inquiétante si l'on ajoute le manque d'AESH et de coordonnateur.

Pour les UPE2A, il est plus difficile d'avoir des informations fiables car pour le constat de rentrée, les chiffres sont arrêtés fin septembre. Or les arrivées d'élèves sont continues tout au long de l'année scolaire. C'est pourquoi le SNES-FSU a demandé qu'un bilan des passages en UPE2A par collège soit présenté en fin d'année. Car les élèves qui quittent le dispositif en cours d'année scolaire rejoignent ensuite une classe ordinaire – ou la rejoindront à la rentrée suivante – sans être pris en compte dans les effectifs qui comptent pour calculer le nombre de divisions.

## **Orientation de fin de 3<sup>e</sup>**

Le taux d'orientation en 2<sup>nd</sup>e GT est en légère baisse dans le département, à l'exception de l'Eurométropole de Strasbourg où la baisse est supérieure à 5%. C'est ce qui explique qu'un nombre relativement élevé d'élèves de 3<sup>e</sup> se soient retrouvés sans affectation en juin et même septembre, en particulier dans des collèges de l'Education Prioritaire. C'est pourquoi un 3<sup>e</sup> dispositif Ambition Voie Pro a été ouvert, en urgence, au lycée Couffignal.

Concernant la hausse des demandes pour la voie professionnelle, elle résulterait d'une volonté des familles et des élèves de sécuriser les parcours et de la reprise des immersions après la période du Covid. Le SNES-FSU a demandé qu'un nombre suffisant de places en Lycée Professionnel soient ouvertes pour accueillir tous ces élèves.